

- **Directeurs de Course Adjoint :**

Madame HABOUZIT Christelle	Licence N° 128356	ASA 1610
Monsieur PASCAL Fabien	Licence N° 154264	ASA 1610
- **Responsable Commissaires Techniques :**

Monsieur LOBROT Martial	Licence N° 114567	ASA 0403
-------------------------	-------------------	----------
- **Commissaires Techniques :**

Monsieur ALLOIN Christian	Licence N° 13706	ASA 0404
Monsieur LAPLANCHE Jean-Luc	Licence N° 19578	ASA 0404
Monsieur LEGRAND Jean-Paul	Licence N° 3935	ASA 0414
- **Chargé de la mise en place des moyens :**

Monsieur NIGIL Daniel		
-----------------------	--	--
- **Chargés des relations avec les concurrents :**

Monsieur SOUFFLET Bernard	Licence N° 18577	ASA 0403
Monsieur LAPALUS Patrick	Licence N° 28879	ASA 0414
- **Chargé des Commissaires de route :**

Monsieur Martial BLASZCZYK	Licence N° 104383	ASA 0403
----------------------------	-------------------	----------
- **Chronométreurs :**

Madame BEFFY Corinne	Licence N° 27682	ASA 0503
Monsieur DURAND Jean-Paul	Licence N° 27683	ASA 0503
- **Speaker :**

Monsieur GAILLARD Gilles		
--------------------------	--	--

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 31 mars 2026 à minuit.

Publication de la liste des engagés le jeudi 2 avril 2026 à minuit.

Vérifications administratives : Samedi 4 avril 2026 de 15h00 à 19h00
 Dimanche 5 avril 2026 de 7h00 à 7h50
 Lieu : mairie de Lugny (Place du Pâquier)

Vérifications techniques : Samedi 4 avril 2026 de 15h00 à 19h15
 Dimanche 5 avril 2026 de 7h00 à 8h00
 Lieu : dans les parcs concurrents

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 5 avril 2026 à 8h10.

Briefing des commissaires le 5 avril à 7h50 sur la ligne de départ.

Essais chronométrés le 5 avril 2026 de 8h15 à 10h45.

Briefing des pilotes le 5 avril 2026 à 8h00 sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 5 avril 2026 à l'issue des essais.

Course

- 1^{ère} montée le 5 avril 2026, 10 mn après la fin des essais chronométrés.
- 2^{ème} montée le 5 avril 2026, 10 mn après la fin de la 1^{ère} montée.
- 3^{ème} montée le 5 avril 2026, 10 mn après la fin de la 2^{ème} montée.
- 4^{ème} montée (sous réserve) le 5 avril 2026, 10 mn après la fin de la 3^{ème} montée.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium et remise des prix le 5 avril 2026, 1 heure après la dernière montée de course, au niveau de la buvette du départ.

Les concurrents recevront les chèques correspondants à leur prix dans les 15 jours suivant l'épreuve.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 5 avril 2026 à 7h30 – Lieu : Mairie de Lugny

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Samedi 4 avril 2026 de 15h00 à 19h00
Dimanche 5 avril 2026 de 7h00 à 7h50
Lieu : mairie de Lugny (Place du Pâquier)

Vérifications techniques : Samedi 4 avril 2026 de 15h00 à 19h15
Dimanche 5 avril 2026 de 7h00 à 8h00
Lieu : dans les parcs concurrents

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage **LUGNY V'AIR AUTO SAS** – 143, rue du Four à Chaux 71 260 LUGNY.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 5 avril 2026 à 8h00.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 5 avril 2026 à 7h30.

Pesage des voitures libre pendant les vérifications techniques le samedi 4 avril 2026

1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.4.1 Tout concurrent dont l'attitude dans le cadre de l'épreuve, tant au cours de l'épreuve elle-même, que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (notamment tricherie, détournement d'objets, etc.) ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être disqualifié de la compétition après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

Tout concurrent est responsable des agissements de son équipe et de ses accompagnateurs.

1.4.2 Pour assurer la survie de l'épreuve, les organisateurs sont astreints à appliquer la décision suivante : le départ sera refusé à tout concurrent (et sans remboursement de l'engagement) qui aura fait l'objet pendant les 15 jours qui précèdent l'épreuve, d'une infraction au code de la route sur le parcours de la course de côte.

1.4.3 Les concurrents devront se soumettre aux ordres du Chef de Parc.

Les parcs concurrents se situent :

*** sur le parking des Nièvres et sur le parking du stade de la Folie (parking du gymnase) pour les voitures fermées.**

*** sur la place du Pâquier (place de la mairie) pour les voitures ouvertes.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Céline PATISSIER

560, rue de l'église

71 290 L'ABERGEMENT DE CUISERY

jusqu'au mardi 31 mars 2026 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés à :

* **175 €, réduits à 155 €, pour les licenciés de l'ASA 71.**

* **105 € pour le groupe VHC, réduits à 90 €, pour les licenciés de l'ASA 71.**

5 € seront reversés pour le challenge des Commissaires de route de la Ligue Bourgogne Franche-Comté.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

* **Forfait** : Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit 24 heures avant le début de la compétition.

* **Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux conducteurs (double monte).**

* **Les titres de participation sont à prendre directement sur le site FFSA « espace licencié » et au maximum 48 heures avant l'épreuve.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

La publicité de l'organisateur sera précisée par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Lugny se déroule sur la RD 103.

La course se déroulera en 4 montées, sous réserve que le timing le permette.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3.1 du règlement standard.

Départ	RD 103 - 46°28'14"N - 4°48'39"E
Arrivée	RD 103 - 46°27'43"N - 4°48'22"E
Pente moyenne	6 %
Longueur du parcours	1680 mètres
Modalités de retour au départ	par RD 103
Parc de départ	rue du 19 mars 1962 - rue du Tacot
Parc d'arrivée	RD 103

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès des parcs concurrents au départ par D 355, rue de la Folie, rue des Jardins, rue du Château, rue de l'Abreuvoir, rue du Tacot.

6.3P. FILE DE DEPART

Les concurrents devront se ranger en file de départ, rue du Tacot et rue du 19 mars 1962, sur la droite de la route, 50 mètres avant la ligne de départ, au minimum 10 minutes avant leur heure de départ prévue.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés :

- * sur la place du Pâquier (place de la mairie) pour les voitures ouvertes.
- * sur le parking des Nièvres et sur le parking du stade de la Folie (parking du gymnase) pour les voitures fermées.

Les parcs concurrents seront accessibles le samedi 4 avril 2026, à partir de 8 heures.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans les parcs concurrents.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications : à la mairie de Lugny
- pendant les essais et la course : à la mairie
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : à la mairie

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au départ.

Téléphone permanence :
06.86.94.33.72 (Jacques VINCENT)

Centre de secours le plus proche : **Centre d'incendie et de secours de Lugny**
03.85.33.29.05

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Aucun essai ne sera toléré en dehors des jours et heures fixés au règlement particulier.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le **dimanche 5 avril 2026 à 8h00 sur la ligne de départ.**

La présence de tous les pilotes y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée. En cas d'ex-aequo, le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées.

Les classements provisoires seront affichés vers la ligne de départ, à l'issue de la dernière montée de course, et seront établis de la façon suivante :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A)
- un classement général pour les voitures de Production (série B)
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- un classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix suivants seront distribués :

<u>SCRATCH</u> :	1 ^{er}	1 coupe	} un podium série A + valeur de 300 € et un podium série B + valeur de 170 €	} séries A et B confondues
	2 ^{ème}	1 coupe		
	3 ^{ème}	1 coupe		
<u>CLASSE</u> :	1 ^{er}	1 coupe + valeur de 170 €	(85 € si moins de 4 partants)	
	2 ^{ème}	1 coupe + valeur de 120 €	(si plus de 4 partants)	
	3 ^{ème}	1 coupe + valeur de 85 €	(si plus de 6 partants)	

4 ^{ème}	1 coupe + valeur de 50 € (si plus de 9 partants)
5 ^{ème}	1 coupe + valeur de 30 € (si plus de 13 partants)

<u>DAMES</u> :	1 ^{ère}	1 coupe + valeur de 170 €
	2 ^{ème}	1 coupe + valeur de 120 € (si plus de 3 partantes)
	3 ^{ème}	1 coupe + valeur de 85 € (si plus de 6 partantes)

VHC : Tous les concurrents participants seront récompensés (pas de remise des prix numéraire).

COMMISSAIRES : tous récompensés

**Les prix ne sont pas cumulables. Dans tous les cas sera donnée la valeur la plus élevée.
Il sera attribué une coupe à chaque concurrent primé.**

La remise des prix se déroulera le 5 avril 2026, 1 heure après la dernière montée de course, au niveau de la buvette du départ.

Les concurrents recevront les chèques correspondants à leur prix dans les 15 jours suivant l'épreuve.